

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE AU
PATRIMOINE
NON PROTÉGÉ –
RESTAURATION
ÉGLISE SAINT-
ANDRÉ : CLOCHER,
NEF

N°2024-042

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions,

DECIDE

Art. 1^{er} : Il est décidé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental 13, au titre de l'aide au patrimoine non protégé, pour la restauration de l'Église Saint-André au niveau du clocher et de la nef.

Art. 2 : L'estimation globale de cette opération s'élevant à 69 232,800 euros hors taxes, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil Départemental Tx de Proximité	50 % Maxi	34 616,40 €
Commune	50 % Mini	34 616,40 €
TOTAL	100 %	69 232,80 €

Art. 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Bouc Bel Air, le 5 août 2024



Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 27/08/2024

Pour LE MAIRE,
Par délégation.

Richard MALLIÉ

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240805-2024_042-AU

S²LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE